

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CERGY-PONTOISE

14/03/2023

N° E23000020/95

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 14/03/2023**

Vu enregistrée le 20/02/2023, la lettre par laquelle M. le Préfet du Val d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Le projet d'aménagement de l'Îlot dit "Triangle" à Beauchamp ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Anaïs SOKIL est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Val d'Oise et à Madame Anaïs SOKIL.

Fait à Cergy, le 14/03/2023

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation

Pour la greffière en chef

